

RÉSONANCE 9

Support présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Un coupon de 5,50 % (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾ garanti et versé⁽²⁾ à l'issue de l'année 1.

Un objectif de gain potentiel de 5,50 % par année écoulée à partir de l'année 2 (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾ en fonction de l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 de l'année 2 à l'année 8.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans (hors cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾).

À l'échéance des 8 ans, remboursement du capital initial (hors frais de gestion annuels)⁽¹⁾ jusqu'à 40 % de baisse de l'Indice par rapport à son niveau d'origine. Perte en capital au-delà.

**Disponible du 28 septembre 2016 au 31 janvier 2017
(dans la limite de l'enveloppe disponible)**

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée, hors prélèvements sociaux ou fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Prudence.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un placement lié, sur une durée de 1 à 8 ans, à l'indice Euro iSTOXX® EWC 50.
- Un remboursement automatique du support (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾ possible chaque année à partir de l'année 1.
- Un coupon de 5,50 % (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾ garanti et versé⁽²⁾ à l'issue de l'année 1.
- Un objectif de gain fixe plafonné à 5,50 % par année écoulée à partir de l'année 2 (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾ jusqu'à l'année 8.
- Un remboursement du capital initial (hors frais de gestion annuels)⁽¹⁾ à l'échéance si l'Indice n'enregistre pas de baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine au terme des 8 ans.
- Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

Résonance 9 est un instrument de diversification ne pouvant constituer la totalité d'un portefeuille de placement.

LE SOUS-JACENT

L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par STOXX Limited. Il est équilibré et est composé des 50 actions de l'indice Euro STOXX 50®, indice de référence de la zone Euro. Contrairement à l'indice Euro STOXX 50® dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement, sur la base des mêmes critères que ceux valant pour l'indice Euro STOXX 50®. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est donc composé des 50 capitalisations boursières les plus représentatives parmi les sociétés cotées sur 12 places boursières de la zone Euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. **L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice « Price Return » classique. Un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro STOXX 50® à un dividende fixe de 156,15 points (pour un cours de l'indice Euro STOXX 50® à 3 123,12 points à la date de lancement de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 au 19 novembre 2014). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro STOXX 50® au cours des 8 dernières années est en moyenne de 120,73 points par an (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2015). Pour de plus amples informations sur l'Indice, veuillez consulter le site www.stoxx.com

*Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Résonance 9, soit 1 000 euros. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 31/01/2017 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 31/01/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas d'achat après le 31/01/2017 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, le souscripteur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls souscripteurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.***

*Le titre de créance Résonance 9 est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre des contrats d'épargne assurance vie Multisupport Aréas. La présente brochure décrit les caractéristiques de Résonance 9 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.***

Le coupon garanti de 5,50 % et les gains potentiels de 5,50 % par année écoulée à partir de l'année 2⁽¹⁾ s'entendent après déduction des frais de gestion annuels prélevés sur le montant de remboursement total (les frais de gestion annuels sont fixés à 0,942 % en nombre d'unités de compte en année 1 et dégressifs chaque année). Ils correspondent à des gains bruts de 6,50 % par année écoulée, tels que mentionnés dans la documentation juridique du support.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Aréas Prudence.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale du 31 janvier 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 et on le retient comme niveau d'origine.

VERSEMENT AUTOMATIQUE D'UN COUPON GARANTI ET POSSIBLE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ EN ANNÉE 1

À l'issue de l'année 1, quelle que soit l'évolution de l'Indice à la date de constatation annuelle⁽¹⁾, le souscripteur perçoit⁽²⁾⁽³⁾ de manière certaine :

UN COUPON DE 5,50 % NET DE FRAIS DE GESTION ANNUELS

En plus du coupon perçu, si l'indice clôture **au moins à son niveau d'origine**, le support prend automatiquement fin et le souscripteur perçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾, un **montant net des frais de gestion annuels** égal au⁽³⁾ :

CAPITAL INITIAL

Soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels de 5,50 %⁽³⁾.

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE À PARTIR DE L'ANNÉE 2

À partir de l'année 2, à chacune des 6 dates de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 et on le compare à son niveau d'origine. Il suffit qu'à l'une de ces 6 dates l'Indice clôture **au moins à son niveau d'origine** pour que le support prenne automatiquement fin et que le souscripteur perçoive⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾, un **montant net des frais de gestion annuels** égal au⁽³⁾ :

CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN DE 5,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ANNÉE 2

Soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels allant de 4,96 %⁽³⁾ à 5,50 %⁽³⁾ selon l'année de remboursement.

Sinon, le support continue.

REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le support n'est pas remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, la 8^{ème} année, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 et on le compare à son niveau d'origine.

- **Cas favorable** : il suffit qu'à cette date l'Indice clôture **au moins à son niveau d'origine** pour que le souscripteur perçoive⁽²⁾, à la date d'échéance du 31 janvier 2025, un **montant net des frais de gestion annuels** égal au⁽³⁾ :

CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN DE 5,50 % X 7 = 38,50 %

Soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels de 4,86 %⁽³⁾.

Par exemple, si l'année 8 l'Indice clôture en hausse de 5 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance, en plus du coupon perçu en année 1, un gain de 5,50 % × 7, soit 138,50 % du capital initial net des frais de gestion annuels (soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels de 4,86 %⁽³⁾).

- **Cas médian** : si, à cette date, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine, mais que la baisse n'excède pas 40 % du niveau d'origine, le souscripteur perçoit⁽²⁾, à la date d'échéance du 31 janvier 2025, un montant égal au⁽³⁾ :

CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DES FRAIS DE GESTION ANNUELS

Par exemple, si l'année 8 l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance, en plus du coupon perçu en année 1, le capital initial diminué des frais de gestion annuels (soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels de 0,09 %⁽³⁾).

- **Cas défavorable** : si, à cette date, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau d'origine et que la baisse excède 40 % du niveau d'origine, le souscripteur perçoit⁽²⁾, à la date d'échéance du 31 janvier 2025, un montant égal au⁽³⁾ :

CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE ET DES FRAIS DE GESTION ANNUELS

Le souscripteur subit alors une perte en capital partielle ou totale.

Par exemple, si l'année 8 l'Indice clôture en baisse de 52 % par rapport à son niveau d'origine, le souscripteur perçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance, en plus du coupon perçu en année 1, le capital diminué de cette baisse et des frais de gestion annuels, soit 45,69 % du capital initial⁽³⁾, soit un taux de rendement actuariel annuel net des frais de gestion annuels de -8,62 %⁽³⁾. Le souscripteur subira donc une perte en capital partielle dans ce scénario.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates.

⁽²⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Prudence.

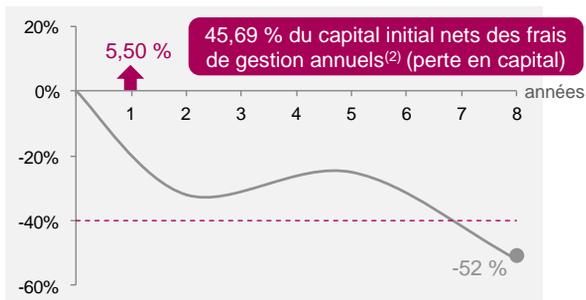
⁽³⁾ Hors frais d'entrée, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

ILLUSTRATIONS

- Évolution de l'indice Euro iSTOXX® EWC 50
- Performance de l'Indice l'année du remboursement, par rapport à son niveau d'origine

- - - Seuil de protection du capital initial à l'échéance
- Montant remboursé
- ↑ Coupon garanti en année 1

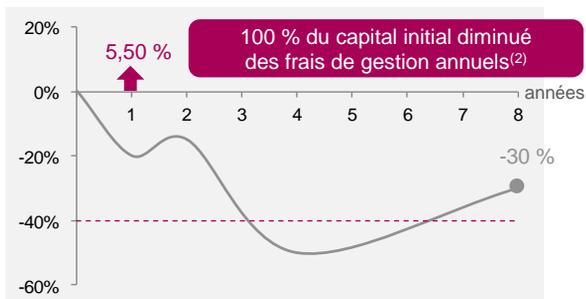
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'INDICE (EN DESSOUS DU SEUIL DE -40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE L'ANNÉE 8)



- Année 1 : versement d'un coupon garanti de 5,50 % net des frais de gestion annuels⁽¹⁾⁽²⁾.
 - Années 1 à 7 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le support continue.
 - Année 8 : l'indice clôture en baisse de 52 % par rapport à son niveau d'origine donc en dessous du seuil des -40 %.
- Remboursement à l'échéance⁽¹⁾ du capital diminué de la baisse de l'indice et des frais de gestion annuels, soit 45,69 % du capital nets de frais de gestion annuels⁽²⁾ (taux de rendement actuariel annuel net de -8,62 %⁽²⁾). Le souscripteur subit une perte en capital.

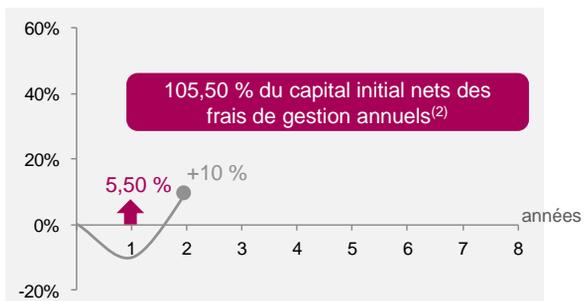
Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine aux 7 dates de constatation annuelle (de l'année 1 à l'année 7) et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ LIMITÉE DE L'INDICE (AU-DESSUS DU SEUIL DE -40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE L'ANNÉE 8)



- Année 1 : versement d'un coupon garanti de 5,50 % net des frais de gestion annuels⁽¹⁾⁽²⁾.
 - Années 1 à 7 : l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le support continue.
 - Année 8 : l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des -40 %.
- Remboursement à l'échéance⁽¹⁾ du capital initial diminué des frais de gestion annuels⁽²⁾ (taux de rendement actuariel annuel net de 0,09 %⁽²⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE L'ANNÉE 2



- Année 1 : versement d'un coupon garanti de 5,50 % net des frais de gestion annuels⁽¹⁾⁽²⁾.
 - Année 2 : l'indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine.
- Remboursement anticipé⁽¹⁾ du capital avec gain de 5,50 %, soit 105,50 % du capital nets de frais de gestion annuels⁽²⁾ (taux de rendement actuariel annuel net de 5,50 %⁽²⁾).

Dans le cas où, à une date de constatation annuelle ou à la date de constatation finale, l'Indice clôturerait en forte hausse par rapport à son niveau d'origine, le gain pour le porteur serait plafonné à 5,50 % par année écoulée (diminution faite du coupon garanti en année 1 et net de frais de gestion annuels⁽²⁾).

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale ou Aréas Vie.

(1) Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Prudence.

(2) Hors frais d'entrée, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

AVANTAGES

- Exposition aux marchés actions européens via une exposition à l'indice Euro iSTOXX® EWC 50.
- Coupon garanti et versé⁽¹⁾ de 5,50 % (net de frais de gestion annuels)⁽²⁾ l'année 1.
- Retour sur investissement potentiel dès la 1^{ère} année ou bien l'une des années suivantes, en cas de remboursement automatique anticipé :
 - remboursement du capital initial en année 1, dès lors que l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture à son niveau d'origine ou au-dessus.
 - gain de 5,50 % par année écoulée à partir de l'année 2 (net de frais de gestion annuels)⁽¹⁾, en plus du remboursement du capital initial, dès lors que l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 clôture à son niveau d'origine ou au-dessus.
- À l'échéance, remboursement du capital initial (hors frais de gestion annuels)⁽²⁾, dès lors que l'indice Euro iSTOXX® EWC 50 ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine au terme des 8 ans.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en capital partielle ou totale :
 - en cours de vie, en cas de rachat partiel ou total des unités de compte adossées au produit ou en cas d'arbitrage ou de décès, alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix de sortie dépendant alors des conditions de marché en vigueur ;
 - à l'échéance, en cas de baisse de l'Indice excédant 40 % au terme des 8 ans ;
 - en cours de vie ou à l'échéance en cas de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.
- Taux de rendement actuariel annuel net plafonné à 5,50 %⁽²⁾, même si le rendement de l'Indice est supérieur.
- Durée d'investissement pouvant varier entre 1 et 8 ans en fonction de l'application du mécanisme de remboursement.
- L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Rendement sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40 % à l'échéance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DU SUPPORT

Code ISIN :	FR0013196847
Nature juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur :	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale)
Garant de l'Émetteur et de la formule :	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A. Notations au 26/07/2016. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Contrats d'épargne Assurance vie Aréas : Multisupport et Multisupport 3
Période de commercialisation :	Du 28 septembre 2016 au 31 janvier 2017
Commission de distribution :	Société Générale paiera au distributeur une rémunération jusqu'à 0,90 % par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Sous-jacent :	Indice Euro iSTOXX® EWC 50 (code Bloomberg : ISXEC50 Index)
Date de constatation initiale :	31 janvier 2017
Date de versement du coupon garanti :	31 janvier 2018
Dates de constatation annuelle :	24 janvier 2018 (année 1), 24 janvier 2019 (année 2), 24 janvier 2020 (année 3), 25 janvier 2021 (année 4), 24 janvier 2022 (année 5), 24 janvier 2023 (année 6), 24 janvier 2024 (année 7)
Date de constatation finale :	24 janvier 2025 (année 8)
Dates de remboursement anticipé :	31 janvier 2018 (année 1), 31 janvier 2019 (année 2), 31 janvier 2020 (année 3), 1 ^{er} février 2021 (année 4), 31 janvier 2022 (année 5), 31 janvier 2023 (année 6), 31 janvier 2024 (année 7)
Date d'échéance :	31 janvier 2025 (année 8)
Marché secondaire :	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Double valorisation :	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation du produit sera assurée, tous les quinze jours à compter du 31/01/2017 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.
Règlement/Livraison :	Euroclear France

⁽¹⁾ Automatiquement et gratuitement réinvesti vers le fonds Aréas Prudence.

⁽²⁾ Hors frais d'entrée, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce support, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie** : l'Instrument Financier décrit dans ce document (ci-après le « Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement au public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. **Facteurs de risque** : les souscripteurs doivent se reporter au prospectus et à toutes Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support. **Société Générale recommande aux souscripteurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du support.** **Risque de crédit** : les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de marché** : le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, le souscripteur est soumis, sur décision de l'Autorité de Résolution compétente, à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance. **Garantie par Société Générale** : le support bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du support est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant. **Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit** : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. **Restrictions générales de vente** : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support. **Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du support de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique** : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base. **Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire. **Agrément** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). **Performances sur la base de performances nettes de frais de gestion** : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur. **Avertissement relatif à l'Indice** : l'Indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro iSTOXX® EWC 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. **Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument de responsabilité à cet égard. **Données de marché** : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Pour plus d'informations, dans le cadre de la gestion privée d'Aréas, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires Gestion Privée.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - Fax : 01 40 17 66 98 ou 99
www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N°siren : 775 670 466 | N°siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances